Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_19-DE

DEL20261027_19
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'an deux mille vingt six, le vingt sept octobre à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 21 septembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	44
Nombre de pouvoirs	5
Suffrages exprimés	49

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOUAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Corinne DUTOUYA, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Vincent MORA, Mme Catherine RABA donne pouvoir à Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Arthur CHASSEUR donne pouvoir à M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON donne pouvoir à Mme Corinne DUTOUYA, M. Nicolas KUNTZ donne pouvoir à Mme Nathalie DURQUETY

Conseillers communautaires absents et excusés :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ

Secrétaire de séance : Mme Martine DEDIEU

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_19-DE

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES 2026

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11,

Vu la délibération n° 20260427-12 en date du 27 avril 2026 portant vote des budgets primitifs de l'ensemble des budgets,

Vu la délibération n° 20260722-07 en date du 22 juillet 2026 portant vote des décisions modificatives n° 1 des budgets principal et annexe assainissement

Vu l'avis de la commission des finances en date du 21 octobre 2026.

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits votés de la façon suivante :

Pour le budget principal, il s'agit de la deuxième décision modificative de l'exercice 2026 :
- La DM n°2/2026 du Budget Principal s'équilibre en section d'investissement à 5 830 997€ et en section de fonctionnement à 503 175,44€.

Pour le budget annexe Centre Aquatique, il s'agit de la première décision modificative de l'exercice 2026 :
- La DM n°1/2026 du Budget Centre Aquatique s'équilibre en section d'investissement à 7 000€ et en section de fonctionnement à 7 000€.

Pour le budget annexe ZAC de la Gare, il s'agit de la première décision modificative de l'exercice 2026 :
- La DM n°1/2026 du Budget ZAC de la Gare s'équilibre en section d'investissement à 87 000€ et en section de fonctionnement à 3 666 977€.

Pour le budget annexe Pépinière d'entreprises, il s'agit de la première décision modificative de l'exercice 2026 :
- La DM n°1/2026 du budget annexe Pépinière d'entreprises s'équilibre en section d'investissement à 90 € et en section de fonctionnement à 31 652€.

Pour le budget annexe Eaux pluviales, il s'agit de la première décision modificative de l'exercice 2026 :
- La DM n°1 /2026 du budget annexe Eaux pluviales s'équilibre en section d'investissement à 0 € et en section de fonctionnement à 0 €.

Pour le budget annexe Assainissement, il s'agit de la deuxième décision modificative de l'exercice 2026 :
- La DM n°2 /2026 du budget annexe Assainissement s'équilibre en section de fonctionnement à 0 €.

Pour le budget annexe Eau potable, il s'agit de la première décision modificative de l'exercice 2026 :
- La DM n°1 /2026 du budget annexe Eau potable s'équilibre en section de fonctionnement à 0 €.

APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL A LA MAJORITÉ

DÉCIDE

Article 1: D'APPROUVER la décision modificative budgétaire n° 2/2026 du budget principal telle que présentée dans le tableau ci-annexé.
49 VOTANTS : 42 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_19-DE

Article 2: D'APPROUVER la décision modificative budgétaire n° 1/2026 du budget annexe Centre Aquatique telle que présentée dans le tableau ci-annexé.
49 VOTANTS : 43 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS

Article 3: D'APPROUVER la décision modificative budgétaire n° 1/2026 du budget annexe ZAC de la Gare telle que présentée dans le tableau ci-annexé.
49 VOTANTS : 40 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE, 6 ABSTENTIONS

Article 4: D'APPROUVER la décision modificative budgétaire n° 1/2026 du budget annexe Pépinière d'entreprises telle que présentée dans le tableau ci-annexé.
49 VOTANTS : 44 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS

Article 5: D'APPROUVER la décision modificative budgétaire n° 1/2026 du budget annexe Eaux pluviales telle que présentée dans le tableau ci-annexé.
49 VOTANTS : 44 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS

Article 6: D'APPROUVER la décision modificative budgétaire n° 2/2026 du budget annexe Assainissement telle que présentée dans le tableau ci-annexé.
49 VOTANTS : 43 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE, 4 ABSTENTIONS

Article 7: D'APPROUVER la décision modificative budgétaire n° 1/2026 du budget annexe Eau potable telle que présentée dans le tableau ci-annexé.
49 VOTANTS : 44 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS

Article 8: La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Mme Martine DEDIEU

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 27 octobre 2026

Signé par : Julien DUBOIS
Date : 29/10/2026
Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax